



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

M<sup>me</sup> LATHLIN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> LATHLIN intervient.

M. ISLEIFSON, N. FONTAINE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. ISLEIFSON intervient.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 28 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 210, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion, mise aux voix à 11 h 55 conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
EICHLER  
FONTAINE  
GERRARD  
GOERTZEN  
GORDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
KHAN  
KINEW  
KLEIN  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
LAMONT  
LAMOUREUX

LATHLIN  
LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO  
MARTIN  
MICHALESKI  
MORLEY-LECOMTE  
MOSES  
NAYLOR  
NESBITT  
PEDERSEN  
REDHEAD  
REYES  
SALA  
SANDHU  
SMITH (Lagimodière)  
SMOOK  
TEITSMA  
WASYLIW  
WIEBE  
WISHART  
WOWCHUK.....45

**CONTRE**

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

N. FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

N. FONTAINE intervient.

M. ISLEIFSON et U. ASAGWARA lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. MALOWAY présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Proposition visant à réprouber le gouvernement provincial pour avoir rompu la promesse faite aux aînés au sujet du nombre de places en foyer de soins personnels

Attendu :

que les aînés manitobains méritent de vieillir dans la dignité et le respect et qu'ils devraient notamment avoir accès à des soins de longue durée de haute qualité au sein même de leur collectivité lorsqu'ils en ont besoin;

qu'il existe un besoin criant de places en foyer de soins personnels dans la province, surtout compte tenu du vieillissement de la population et de la demande croissante en soins de longue durée;

que des familles peinent à trouver des soins appropriés pour leurs proches et que de nombreux aînés n'ont d'autre choix que de vivre dans des conditions inadéquates en attendant des mois, voire des années, qu'une place se libère dans un foyer;

que le manque de places en foyer de soins personnels a eu des effets néfastes sur la santé de nombreux aînés et que ces derniers, en particulier des résidents du nord du Manitoba, ont dû être placés dans des foyers loin de leur communauté et de leur famille;

que pendant sa campagne de 2016, le gouvernement provincial actuel a promis de créer 1 200 places supplémentaires dans des foyers de soins personnels;

que depuis, ce gouvernement a réduit le nombre de places et annulé des projets d'expansion dans des foyers à Lac-du-Bonnet et à Winnipeg et que, par conséquent, il y a actuellement 216 places de moins au Manitoba qu'en 2016;

que la situation est inacceptable et que le gouvernement provincial doit assumer la responsabilité de son incapacité à tenir ses promesses,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproube le gouvernement provincial pour avoir rompu sa promesse concernant la création de 1 200 places supplémentaires en foyer de soins personnels et pour avoir refusé d'investir dans les soins de longue durée dont ont besoin les aînés manitobains et leur famille.

Il s'élève un débat.

M. MALOWAY intervient.

MM. HELWER, GERRARD, REDHEAD, PEDERSEN et MICHALESKI posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. HELWER, ALTOMARE et GERRARD interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N<sup>o</sup> 236) — *Loi sur la protection de l'expression quant aux questions d'intérêt public/The Public Expression Protection Act.*

(M. LAMONT)

---

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la journée du Vaisakhi.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* JOHNSON, MM. BRAR, SMOOK et MOSES ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Après la période des questions orales, M. le *ministre* KHAN soulève une question de privilège au sujet d'un incident survenu aujourd'hui lors d'un événement à la rotonde. Le ministre allègue que le député de Fort Rouge a tenté, au cours de l'événement, de l'intimider physiquement et verbalement, notamment en lui adressant plusieurs commentaires grossiers. Il termine son intervention et propose que la question soit renvoyée sans délai à un comité permanent de l'Assemblée pour enquête.

M. KINEW présente des excuses de plein gré et conteste également certains faits concernant l'incident.

M. GERRARD intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n<sup>o</sup> 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir des ressources en ligne aux enfants et aux adultes ayant des troubles d'apprentissage et dont le QI est supérieur à 75 — notamment des vidéos en ligne qui mettent en vedette des personnes ayant des troubles d'apprentissage (« personnes visées ») et expliquent leur situation selon une approche axée sur les forces permettant de sensibiliser la population et de créer une liste centralisée de toutes les ressources destinées aux personnes visées, y compris des services de soutien pertinents pour les familles, les écoles et les employeurs, ainsi qu'une série de webinaires gratuits et des ressources permettant aux personnes visées d'avoir accès aux services de soutien du gouvernement — , à fournir des ressources supplémentaires pour veiller à ce que le délai d'attente actuel de deux ans pour obtenir une évaluation des troubles d'apprentissage soit réduit à moins d'un mois, à établir des partenariats avec des organisations afin d'offrir des services de soutien individuel et de groupe aux personnes visées qui deviennent adultes, à améliorer le financement des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et d'autres organisations qui pourraient offrir de l'aide aux personnes visées afin de réduire les temps d'attente, à reconnaître que les personnes visées ayant un QI normal à élevé peuvent fort probablement occuper des emplois à condition de bénéficier d'un appui adéquat, à mettre en place des initiatives pour aider ces personnes à obtenir des emplois et à les conserver, et à exiger que les enseignants suivent durant leurs études postsecondaires des cours sur les troubles d'apprentissage pour qu'ils comprennent mieux ces troubles et qu'ils puissent mieux enseigner en vue de mettre fin à la discrimination subie par les personnes visées dans les salles de classe.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à négocier équitablement avec les professionnels paramédicaux sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. le *ministre* NESBITT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* NESBITT intervient.

T. LINDSEY et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

T. LINDSEY et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* NESBITT dépose le message de la lieutenante-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 8.

(Document parlementaire n° 54)

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M. WIEBE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 12 — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* PIWNIUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* PIWNIUK intervient.

M. BUSHIE pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. BUSHIE et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

La séance est levée à 16 h 39 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger